

MONTREUIL, LE 27 JUIN 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

SOUS-DIRECTION DES DROITS INDIRECTS  
BUREAU DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES  
11, RUE DES DEUX COMMUNES  
93558 MONTREUIL CEDEX  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Plan de classement :  
Affaire suivie par : Sébastien DURAN  
Téléphone : 01.57.53.49.89  
Télécopie : 01.57.53.42.88  
Mél : [sebastien.duran@douane.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.duran@douane.finances.gouv.fr)  
Mél service : [dg-f3@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-f3@douane.finances.gouv.fr)  
Réf :

001230

NOTE

pour

Mesdames et Messieurs les directeurs

*Copie :*

Monsieur l'ingénieur des Mines, chef du  
bureau C1

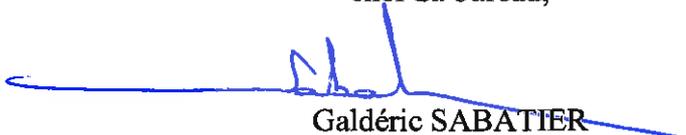
**Objet** : Revente – Abrogation du BOD n° 6618 du 18 février 2005 sur « les  
débitants de tabac et revendeurs ».

Je vous informe que le BOD n° 6618 du 18 février 2005 sur « les débitants de tabac  
et les revendeurs » reprenant les dispositions réglementaires du décret n° 2007-906  
du 15 mai 2007 est abrogé. N'ayant fait l'objet d'aucune publication sur le site du  
Premier Ministre ([www.circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr)), ce BOD ne trouvait d'ailleurs plus à  
s'appliquer.

L'arrêté relatif à la revente est en cours de finalisation et sera prochainement soumis à  
un panel de directions régionales pour avis.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

L'administrateur civil,  
chef du bureau,



Galdéric SABATIER